



FORMULAIRE POUR DEMANDE DE REMBLAI

IDENTIFICATION DU REQUÉRANT		
Nom	Prénom	
Adresse	Ville	Code postal
Adresse courriel		
Téléphone / Cellulaire	Date de la demande	

EMPLACEMENT DES TRAVAUX PROJETÉS	
Adresse	Nombres de voyages désirés
Précisions supplémentaires	
Présence de cours d'eau Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	Veillez noter qu'il est OBLIGATOIRE que le site du remblai soit identifié clairement avec <u>un piquet</u>

INFORMATION SUPPLÉMENTAIRES
<ul style="list-style-type: none">Le matériel de remblai peut comporter des compositions inégales et variées des matériaux suivants : sable, argile, roches, topsoil et AUTRES incluant du matériel organique {feuilles, bois de petites dimensions (moins de 4" ou 10 cm de diamètre)...}.Inclure un plan à l'échelle démontrant l'emplacement du remblai.Votre demande de remblai est valide pour douze (12) mois.SVP remplir toutes les cases de la demande, à défaut de quoi elle sera rejetée.

Par la présente, je reconnais avoir pris connaissance de l'exclusion de responsabilité (au verso) relative à la disposition des matériaux de déblai et accepte les conditions qui y sont mentionnées.

SIGNATURE DU REQUÉRANT	
	Date



EXCLUSION DE RESPONSABILITÉ RELATIVE AU REMBLAI

Lors de travaux d'excavation, la Municipalité doit disposer des matériaux de déblais. Compte tenu que des contribuables de la Municipalité de La Pêche sont disposés à recevoir ces matériaux, il importe donc de clarifier certains éléments concernant la disposition desdits matériaux.

La direction des Travaux publics évaluera l'état du site avant d'y transporter lesdits matériaux. Elle pourra en interdire le transport si le site n'offre pas un accès sécuritaire pour les camions. La Municipalité ne s'engage aucunement à transporter une quantité précise de matériaux et elle peut en arrêter le transport sans aucun préavis.

Le demandeur dégage entièrement la Municipalité de La Pêche et ses préposés de toute responsabilité dans le cas de dommages, accidents ou autre pouvant survenir lors du transport et déchargement de matériel d'excavation servant à des fins de remplissage sur le site de sa propriété.

La Municipalité de La Pêche n'assume aucune responsabilité pour la qualité des matériaux d'excavation déchargés sur une propriété et par le fait même, dégage la Municipalité de tout dommage, de quelque nature que ce soit, pouvant survenir quant à la qualité desdits matériaux ou quant à la localisation du site de remblai qui est indiqué à la Municipalité de La Pêche. De plus, le demandeur s'engage à faire les travaux de nivellement du matériel reçu, et ce dans un délai de 30 jours suivant la réception du matériel.

Les travaux cités ci-dessus sont effectués à la demande du requérant et pour son propre bénéfice. Le requérant certifie aussi, par la présente lettre, que le site de remblai indiqué à la Municipalité de La Pêche, se trouvant sur sa propriété, est à plus de 15 mètres (50 pieds) de la Ligne Naturelle des Hautes Eaux de tout cours d'eau et à plus de 5 mètres (17 pieds) de ses lignes de lot.

La demande de matériaux de remblai est valide pour une période de douze (12) mois à partir de la date de signature du présent formulaire.

Signature du propriétaire

Date

SECTION RÉSERVÉE AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

Date de la visite des lieux		Présence de matériaux contaminants Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Si OUI lesquels :
Présence de piquet Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	Présence de cours d'eau Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	
Photos Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	Site convenable pour matériaux de remblai Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	
Signature du représentant du département des travaux publics		Date